المديرية العامة للضرائب

ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜⴰⵔⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

المديرية العامة للضرائب
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜⵉⵔⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Omar FARAJ

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Direction Générale des Impôts a franchi, en 2018, un seuil de maturité de son système d'information et de collecte des données, ce qui lui permet d'envisager des avancées futures sous les auspices d'une performance accrue et d'un service de qualité renforcée.

Nous avons, ainsi, parachevé la construction des instruments modernes d'administration de l'impôt que sont la généralisation des télé-procédures et la constitution d'une base de données enrichie.

A l'aide des données économiques et factuelles que génère aujourd'hui notre système d'information, nous pouvons, d'une part, alimenter de façon plus fiable et argumentée la réflexion sur la politique fiscale et, d'autre part, développer notre intelligence opérationnelle et augmenter nos capacités d'investigation pour mieux appréhender le potentiel fiscal.

> *« LA DGI AMBITIONNE D'ÉLEVER SES PRESTATIONS AU RANG DES MEILLEURES PRATIQUES »*

Dès lors, nous nous sommes tournés, plus que jamais, vers nos cœurs de métier que sont le contrôle de la conformité fiscale et le recouvrement des fonds pour le compte de l'Etat.

Outre la qualité de sa Data, la DGI a renforcé ses opérations de contrôle avec l'automatisation de la programmation et l'usage du système d'analyse risque. Ces actions se sont traduites par un accroissement de 97 % des recettes générées par le contrôle sur place sur la période 2015-2018.

Des évolutions importantes ont balisé la démarche de recouvrement en termes de professionnalisation du métier, de finesse du suivi, d'implémentation de règles et d'alertes sur le système d'information et d'industrialisation des relances.

D'un autre côté, la DGI ambitionne d'élever ses prestations au rang des meilleures pratiques et de contribuer à la création d'un environnement compétitif des affaires.

Elle a ainsi porté, en 2018, un intérêt particulier à la qualité de services rendus aux usagers, en mettant l'accent sur les remboursements et les restitutions, ainsi que sur l'accélération de la dématérialisation des attestations et des procédures fiscales.

Arrivant à ses dernières stations, le processus de transformation numérique et de modernisation a nécessité la mise en place d'actions de renforcement des compétences des hommes et des femmes de la DGI, en tant qu'acteurs centraux de la conduite du changement.

Cette dynamique s'est traduite par la réallocation de notre capital humain vers le contrôle et le recouvrement, ainsi qu'aux nouveaux métiers liés à la Data. Nous avons, de ce fait, renforcé les fonctions d'analyse, de prévision, de recouvrement, de contrôle, d'expertise juridique et de conseil.

C'est là tout le sens de notre défi, celui de performer l'acteur et le système et de les outiller, in fine, pour gagner en performance et être au service du citoyen et de l'environnement économique et social.

A cet égard, les réformes d'ordre organisationnel et légal entreprises ces dernières années ont eu pour principal objectif de cerner les besoins propres à chacune des composantes de la population fiscale pour mieux les servir et construire un civisme fiscal auto-déclarant et auto-payant.

Sous ce rapport, l'élargissement de l'assiette fiscale est devenu, au-delà des enjeux budgétaires qui s'y attachent, une exigence d'égalité et d'équité.

C'est au prix de cette double exigence que nous bâtissons une relation de confiance fondée sur l'écoute et la recherche de solutions consensuelles.

SOMMAIRE

01. ORGANIRAMME **6**

02. DGI EN CHIFFRES **8**

03. MOBILISATION DES RECETTES FISCALES **10**
Réalisation des recettes
Recettes spontanées
Recettes additionnelles

04. MAÎTRISE DE LA GESTION **24**
Dispositif de remboursement de la TVA
Célérité dans la gestion du contentieux

05. LA DGI À L'ÈRE DU DIGITAL **28**
Transformation digitale

06. RENFORCEMENT DU CAPITAL INFORMATIONNEL **34**
Amélioration des données

07. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE **36**
Facilitation des démarches à l'usager
Dématerialisation
Facilitation des démarches
Amélioration du réferentiel des prix des transactions immobilières

08. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION **42**
Communication 360°

09. OUVERTURE A L'INTERNATIONAL **44**
Visites des délégations étrangères
Promotion de la coopération Sud-Sud
Promotion de la coopération multilatérale

10. EXPERTISE ET ASSISTANCE JURIDIQUE **48**
Assistance et conseil fiscal
Mesures de la loi de finances 2018

11. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN **54**
Renforcement des effectifs
Formation

12. CAHIER STATISTIQUE **60**
Recettes fiscales
Télépaiement
Contrôle sur place
Contrôle sur pièces
Contentieux administratif
Contentieux judiciaire
Assistance, facilitation et information
Capital humain

ORGANIGRAMME

Omar FARAJ
Directeur Général des Impôts

- DRI de Casablanca
  - DPI d'El Jadida
  - DPI de Settat
  - DPI de Mohammedia
- DRI de Rabat
  - DPI de Kénitra
- DRI de Tanger
  - DPI de Tétouan
- DRI d'Agadir
- DRI de Marrakech
- DRI de Fès
  - DPI de Meknès
- DRI d'Oujda
  - DPI de Nador
- DRI de Béni Mellal
- DRI d'Errachidia

Khalad ZAZOU
Direction de la Législation, des études et de la Coopération Internationales

- Division de la Fiscalité et de la Coopération Internationales
  - Service de la Fiscalité Internationale;
  - Service de la Coopération Internationale;
  - Service des Échanges de Renseignements à l'International.
- Division des Études Législatives et Réglementaires
  - Service de la Législation de l'Impôt sur le Revenu;
  - Service de la Législation de l'Impôt sur les Sociétés;
  - Service de la Législation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée;
  - Service de la Législation des Droits d'Enregistrement et de Timbre.
- Division des Études, des Statistiques et des Prévisions Fiscales
  - Service des Études et des Prévisions Fiscales;
  - Service des Statistiques.

Mustapha AMAN
Direction du Contrôle

- Division du Contrôle National des Grandes Entreprises
  - Service du Contrôle des Établissements Financiers et des Sociétés Holdings;
  - Service du Contrôle des Sociétés Multinationales;
  - Service du Contrôle des Entreprises et Établissements Publics;
  - Service du Contrôle des Autres Grandes Entreprises.
- Division du Suivi des Vérifications et des Recours
  - Service du Suivi des Vérifications des Personnes Morales;
  - Service du Suivi des Vérifications des Personnes Physiques;
  - Service du Suivi des Recours Devant les Commissions.
- Division de la Programmation et de l'Analyse Risque
  - Service de l'Analyse Risque;
  - Service des Monographies;
  - Service des Recoupements et des Enquêtes Fiscales.

Mohamed MANCHOUD
Direction de l'Animation du Réseau

- Division de la Gestion Fiscale
  - Service du Suivi de la Gestion Fiscale des Grandes Entreprises;
  - Service du Suivi de la Gestion Fiscale des Autres Personnes Morales;
  - Service du Suivi de la Gestion Fiscale des Personnes Physiques;
  - Service de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage.
- Division de la Comptabilité et du Suivi du Recouvrement
  - Service du Suivi du Recouvrement;
  - Service de la Centralisation Comptable;
  - Service de la Recette Centrale de l'Administration Fiscale.
- Division du Contentieux
  - Service du Contentieux Administratif;
  - Service du Suivi des Affaires Judiciaires.

Aboubakr HIMEUR
Direction de la Facilitation, du Système d'Information et de la Stratégie

- Division du Développement du Système d'Information
  - Service du Développement des Applications d'Assiette et du Contrôle;
  - Service du Développement des Applications du Recouvrement, de la Comptabilité et du Contentieux;
  - Service du Développement des Portails et des Télé-Services;
  - Service du Décisionnel, de l'Urbanisation et la Performance du SI.
- Division de l'Infrastructure et de la Production Informatiques
  - Service des Réseaux et des Infrastructures;
  - Service des Systèmes et de la Bureautique;
  - Service de l'Exploitation et de l'Administration des Applications Informatiques .
- Division de la Facilitation des Procédures et du Partenariat
  - Service du Partenariat et de la Qualité de Service;
  - Service des Procédures et des Méthodes;
  - Service de l'Assistance aux Contribuables.
- Division de la Programmation et de la Communication
  - Service de la Programmation Stratégique;
  - Service de la Communication;
  - Service de la Gestion de l'Information.

Hicham RHAZRI
Direction des Ressources et de l'Audit

- Division des Ressources Humaines
  - Service de l'Organisation et de la Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines ;
  - Service de la Gestion Administrative des Ressources Humaines;
  - Service de la Formation;
  - Service de l'Action Sociale.
- Division du Budget et des Équipements
  - Service du Budget;
  - Service de la Gestion du Patrimoine Immobilier;
  - Service des Équipements et Fournitures.
- Division de l'Audit et de l'Inspection
  - Service des Audits Thématiques;
  - Service des Audits Comptables.

DGI EN CHIFFRES

Au titre de l'exercice 2018, les recettes globales nettes ont atteint **149,8 MMDH**, soit un taux de réalisation de **100,2%** par rapport à l'objectif cible de l'année.

Recettes

Globales brutes

158 851 MDH

Spontanées

141 159 MDH

Suite à l'action de l'administration

17 692 MDH

Globales nettes

149 799 MDH

Réalisation des prévisions de la LF

100,2%

Dépenses

Globales

9 051 MDH

TVA

7 343 MDH

IR

254 MDH

IS

1 101 MDH

Majorations et autres impôts

353 MDH

Dématérialisation

Nombre de Télé-déclarations

1 937 189	TVA
450 062	IS
816 968	IR
598 994	DET

Télé-paiements

120 MMDH

85% des recettes spontanées

TSAV

3,16 MMDH

Paiement à la DGI en 2018

8% Contre 9% En 2017

Gestion

Recouvrement forcé

4,3 MMDH

+43%

Liquidation du contentieux de l'année

91% Des dossiers liquidés

Traités en moins d'un mois 70%

Conseil & clarification

Nombre de demandes de clarification de textes

310

8 Demandes de consultation fiscale préalable

Elargissement de l'assiette

Population fiscale nouvellement identifiée

199 816

22% de la population active

1 099 043

Personnes actives (ayant déposé au moins une déclaration les 4 dernières années)

Population fiscale active

Personnes physiques (IR)

732 019

Personnes morales (IS)

367 024

Assujettis TVA

552 539

MOBILISATION DES RECETTES FISCALES

L'année 2018 a été marquée par des performances significatives en matière de recouvrement des recettes fiscales.

RÉALISATION DES RECETTES

Recettes Brutes (MDH)

Le montant global des recettes fiscales brutes s'est établi à **158 851 MDH** contre **151 308 MDH** en 2017, soit un accroissement de l'ordre de **5 %** (+7 543 MDH).

Recettes Nettes (MDH)

Le montant global des recettes nettes s'est établi à **149 799 MDH** contre **143 245 MDH** en 2017, soit un accroissement de l'ordre de **4,6%** (+6 555 MDH).

Recettes brutes par impôt (MDH)

Les recettes brutes de l'IR se sont établies à **44 152 MDH** en 2018 contre 40 875 MDH en 2017, soit un accroissement de **8%** (+3 277 MDH) en raison notamment du bon comportement des recettes brutes spontanées de l'IR/Salaires et de l'IR/Professionnel d'une part et du rendement des recettes additionnelles d'autre part.

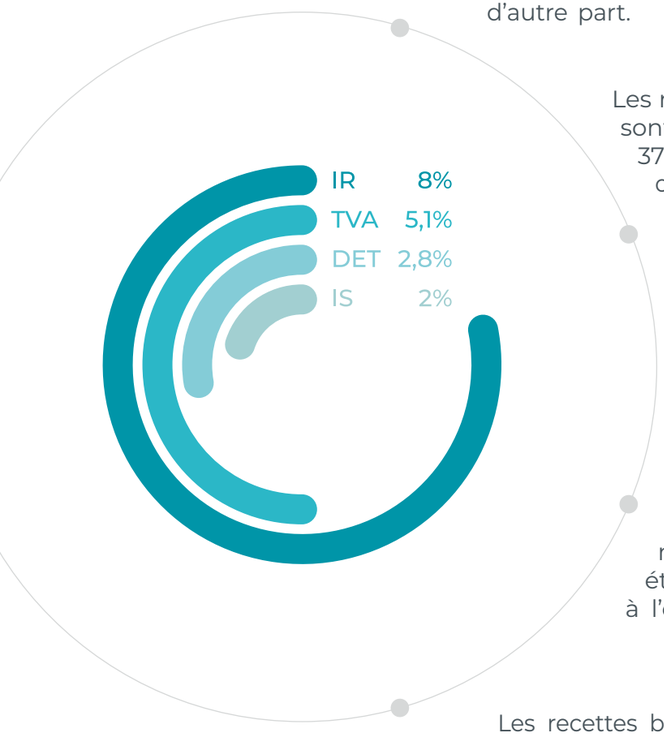

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur se sont établies à **39 134 MDH** en 2018 contre 37 240 MDH en 2017, enregistrant un accroissement de l'ordre de **5,1%** (+1 894 MDH). Cette performance est due à une augmentation des versements spontanés et des recettes additionnelles, respectivement, de 1 402 MDH et de 492 MDH.

Les recettes brutes issues des droits d'enregistrement et de timbre ont atteint **17 952 MDH** en 2018 contre 17 469 MDH en 2017, soit une augmentation de **2,8%** (+483 MDH) en raison notamment de la hausse des paiements sur état et des recettes de la TSAV (hors taxe à l'essieu).

Les recettes brutes de l'IS ont atteint **53 587 MDH** en 2018, contre 52 552 MDH en 2017, enregistrant ainsi une hausse de **2%** (+1.035 MDH). À noter que les recettes additionnelles, en matière d'IS, ont enregistré une hausse de 55,4% (+2 126 MDH) tandis que les restitutions se sont accrues de 472 MDH (+75,1%).

Recettes Nettes par impôt (MDH)

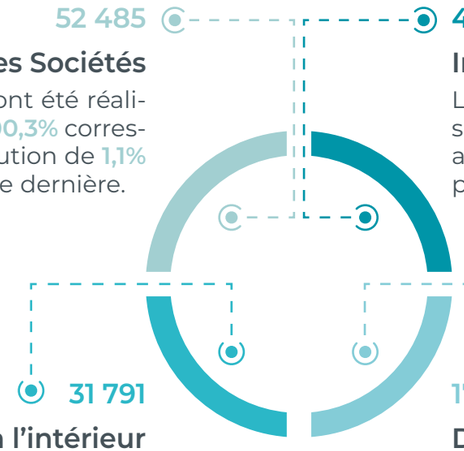

Impôts sur les Sociétés

Les recettes de l'IS ont été réalisées à hauteur de **100,3%** correspondant à une évolution de **1,1%** par rapport à l'année dernière.

Impôts sur le Revenu

Les recettes de l'IR ont été réalisées à hauteur de **100,1%**, soit un accroissement de **7,7%** par rapport à l'année dernière.

TVA à l'intérieur

Les recettes de la TVA ont été réalisées à hauteur de **104%**, soit une évolution de **5,8%** par rapport à l'exercice 2017.

Droits d'enregistrement et de timbres

Les recettes issues des DET ont atteint **99%** de l'objectif cible et enregistrent une évolution de **2,8%** par rapport à l'année 2017.

RECETTES SPONTANÉES

Les mesures de facilitation et de dématérialisation des procédures engagées par la DGI ont participé à l'amélioration des recettes spontanées qui se sont élevées à **141 159 MDH.**

Télé-paiement

Au titre de l'année 2018, la population fiscale ayant adhéré aux télè-services SIMPL s'est établie à 642 545 contre 408 604 en 2017, enregistrant un accroissement de l'ordre de 57%.

2 793 181 opérations de télépaiement ont été effectuées pour une recette de **120 209 MDH,** représentant 85% des recettes fiscales globales contre 76% en 2017.

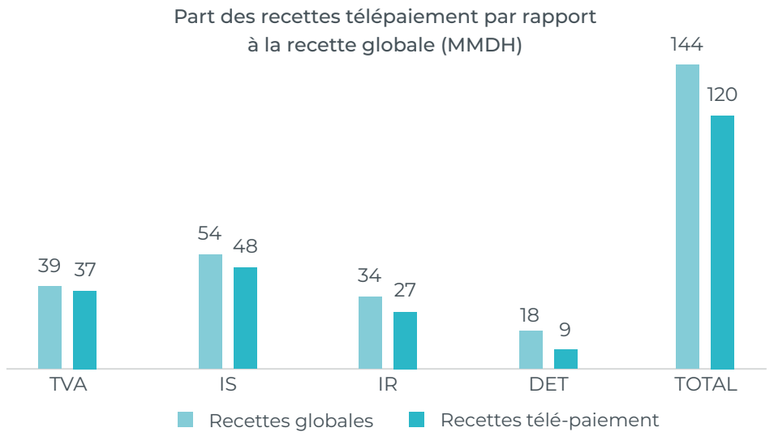

Taxe spéciale annuelle sur les véhicules (TSAV)

3 168 MDH

La recette globale générée par la TSAV s'est établie a 3 168 MDH, en accroissement de 34% par rapport à l'exercice 2017.

92% de la recette de la TSAV a été réalisée via le réseau des partenaires contre 91% en 2017. Ainsi, seule 8% de la recette a été réalisée aux guichets des receveurs de l'administration fiscale (RAF).

RECETTES ADDITIONNELLES

Au titre de l'exercice 2018, la performance en matière de recettes additionnelles s'est appuyée, essentiellement sur :

- L'appréhension de nouvelles niches de recettes ;
- La programmation des opérations de contrôle sur la base d'une analyse du risque et un meilleur ciblage des activités.

Evolution des recettes additionnelles

17 692 MDH ont été recouvrées suites aux efforts de l'administration au titre des actions de régularisation, de recouvrement, des affaires juridiques et des opérations de contrôle sur place.

Cette performance s'inscrit en hausse de 46% par rapport à l'exercice 2017.

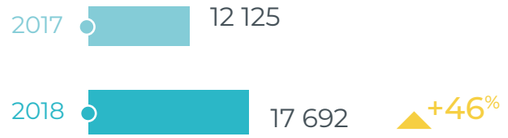

Evolution des recettes du contrôle sur place

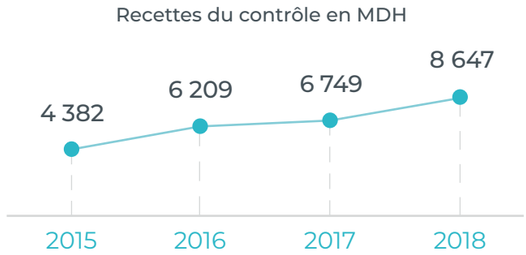

La DGI a renforcé ses actions de contrôle sur place à travers l'amélioration de son système d'information et de sa data, ainsi que par l'automatisation de la programmation via son système d'analyse risque. Ces actions se sont traduites par une augmentation de 97% des recettes générées par le contrôle sur place sur la période 2015-2018.

Contrôle sur place

Les performances du contrôle sur place au titre de l'année 2018 sont appréciées au travers des indicateurs de performance suivants :

- Le nombre de dossiers vérifiés ;
- Les droits recouvrés suite à vérification ;
- Le taux d'apurement des dossiers par les commissions de recours (CLT et CNRF).

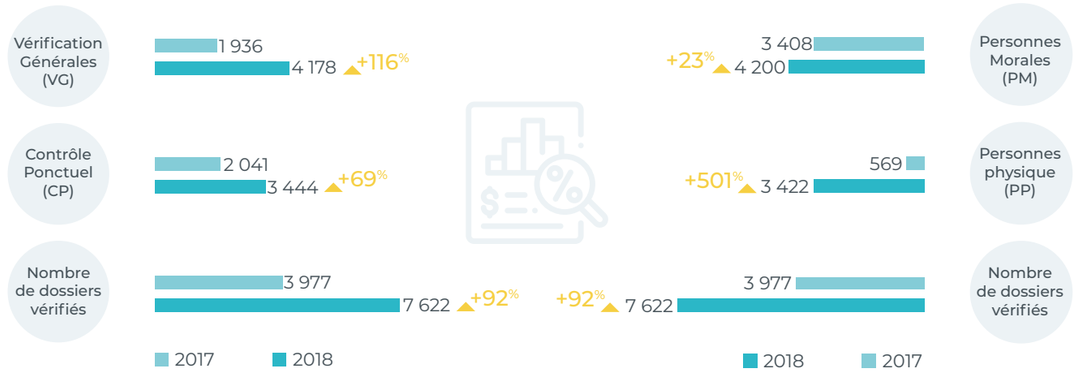

Nombre de dossiers vérifiés par nature du contrôle

Nombre de dossiers vérifiés par type de contribuables

Renforcement du contrôle fiscal

01 Système de traitement de données

- Développement d'un module pour la programmation des opérations de contrôle.
- Implémentation de 500 règles au niveau du SI pour le recoupement et le croisement des données.

02 Mobilisation de l'information

- Développement du partenariat et l'échange de données, ainsi que la recherche Web à des fins de contrôles.
- Mise en place d'un référentiel des liens capitalistiques croisés.

Contrôle sur pièces

Consécutivement aux efforts soutenus en matière de dématérialisation, une partie des ressources humaines a été redéployée sur le contrôle sur pièce (CSP).

Ainsi, au titre de l'exercice 2018, 69% des dossiers programmés à la vérification se sont soldés par des régularisations ayant généré une recette globale de l'ordre de 3.4 MMDH (soit prés de 6 fois le montant recouvré en 2016).

Recettes du contrôle sur pièces (MMDH)

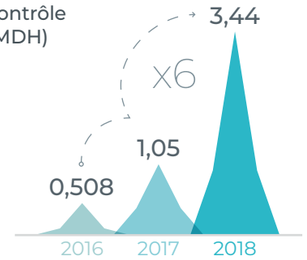

Nombres de dossiers CSP

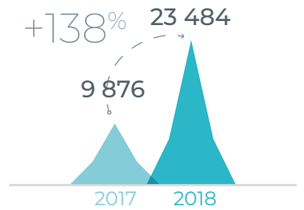

67% des recettes réalisées en matière de CSP en 2018 est concentré au niveau des grandes entreprises.

Le rendement moyen par dossier des autres Personnes Morales s'est, pour sa part, amélioré de 200% par rapport à 2017.

Répartition de la part des recettes par catégorie de contribuable

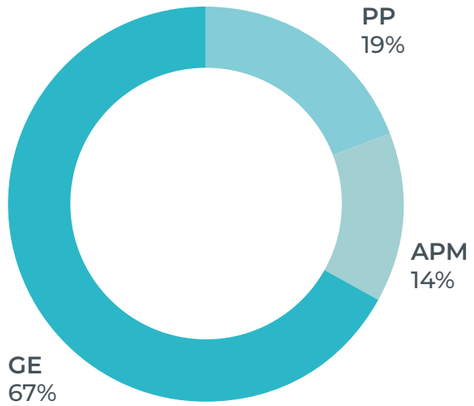

GE 1 638 168 DH

PM 106 971 DH

PP 62 583 DH

Rendement moyen par catégorie de contribuable

Recouvrement forcé

L'année 2018 a été marquée par des évolutions importantes en matière de maîtrise du recouvrement.

Les recettes issues du recouvrement forcé ont, ainsi, représenté 24% des recettes additionnelles.

Ces recettes se sont établies à 4.3 MMDH, soit une augmentation de 43% par rapport à 2017.

A noter qu'un montant de 1.1 MMDH a été recouvré dans le cadre des dispositions de l'article 10 de la loi de finances 2018 relatif à l'annulation partielle ou totale des pénalités, majorations, amendes et frais de poursuite de certaines catégories de créances pour les redevables s'étant acquitté du principal au 31 décembre 2018.

Analyse des recettes réalisées en 2018 par ancienneté de cote

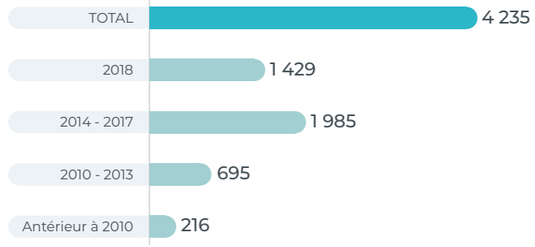

Maîtrise du Recouvrement

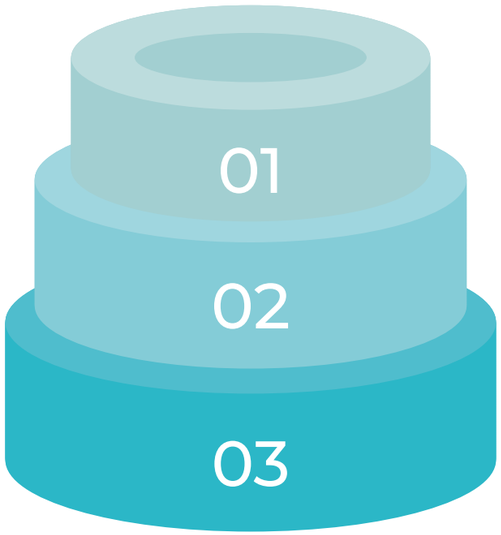

Dématérialisation du recouvrement forcé

- Industrialisation des relances en masse des défaillants en matière de dépôts des déclaration (1.7 millions de relances en 2018).

Maitrise des restes à recouvrer

- Segmentation et typologie des restes à recouvrer ;
- Introduction d'une disposition dans la loi des finances 2019 pour l'annulation des anciennes créances ;
- Inflexion du reste à recouvrer (-15% entre 2015 et 2018).

Stratégie du recouvrement forcé

- Traitement sélectif par ciblage des grosses cotes ;
- Renforcement de la coopération avec les administrations en vue d'améliorer le recouvrement (ADII, Bank Al Maghrib, etc.).

Recouvrement forcé

Des actions on été menées par les services régionaux à travers la mobilisation des informations utiles dans l'objectif de rentabiliser les procédures engagées en matière de recouvrement forcé (Bank Al Maghrib, Administration des Douanes et Impôts Indirects ...).

Activation de l'échange d'information

La DGI s'est rapprochée de Bank Al Maghrib pour collecter l'information se rapportant aux redevables.

Article 10 LF 2018

La DGI a recouru à de multiples voies de promotion afin de toucher une large population concernée par l'article 10 de la LF 2018:

- Envoi automatisé par courrier postal ;
- Relance téléphonique des redevables par les receveurs ;
- Réalisation d'un spot publicitaire ;
- Publication des avis et des annonces sur la page facebook de la DGI...

Web service ADII–DGI

Le partenariat stratégique avec l'ADII a été renforcé à travers l'échange de données et la programmation d'opérations conjointes.

Partenariat avec les huissiers de justice

Depuis 2015, le réseau des receveurs de l'administration fiscale bénéficie de l'appui du corps des huissiers de justice dans le but de faciliter et sécuriser les procédures de recouvrement forcé.

39% de la recette du recouvrement forcé a été réalisé en 2018 grâce à l'intervention des huissiers.

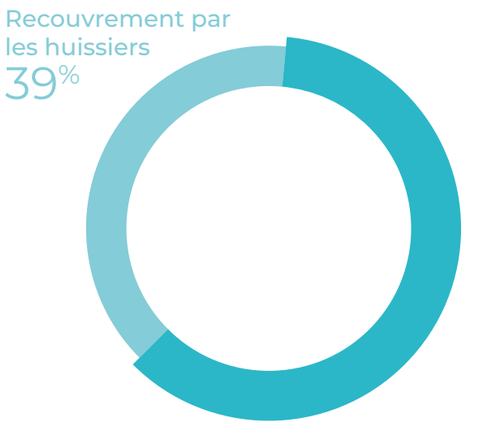

Reste à recouvrer (RAR)

La stratégie de segmentation adoptée par la DGI dans le traitement des redevables et l'accentuation des actions de recouvrement pour les tranches de RAR > à 100 000 DH, a eu une incidence sur l'apurement des RAR qui ont enregistré une inflexion de l'ordre de -2% par rapport à l'année 2017.

Elargissement de l'assiette

Nouvelles identifications

199 816 nouveaux contribuables ont été identifiés en 2018. Près de 55% de cette population est constituée de personnes morales et de professionnels.

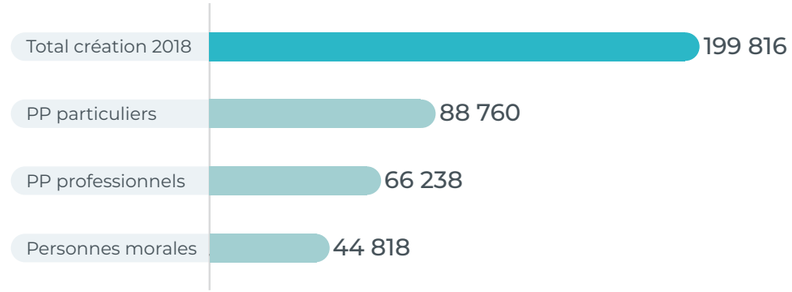

Du fait des nouvelles identifications, et des actions engagées pour une maîtrise de l'assiette, les recettes générées par le recouvrement spontané se sont accrues de 1,5% sur la période 2017-2018.

Evolution des recettes spontanées (MMDH)

Identification Spontanée

Par le contribuable lui-même (dépôt de la déclaration d'existence ou d'identification fiscale, création au niveau des CRI...)

Identification suite à la mise en place de la dématérialisation

Pour le dépôt des déclarations IR/Profit immobilier, demande d'attestation, demande de restitution IR, enregistrement...

Identification par la DGI

Travaux internes des subdivisions, recoupement, travaux de rapprochement, recensement, enquête fiscale,.....

Elargissement de l'assiette

Conformité suite à relance

La DGI a procédé au cours de l'année 2018 à l'analyse de la conformité des obligations déclaratives de certaines Professions Libérales :

- Activités Juridiques : Avocats ;
- Activités médicales : Médecins spécialistes, Médecins généralistes, Dentistes, Vétérinaires et Pharmaciens ;
- Activités immobilières : Architectes, géomètres et topographes.

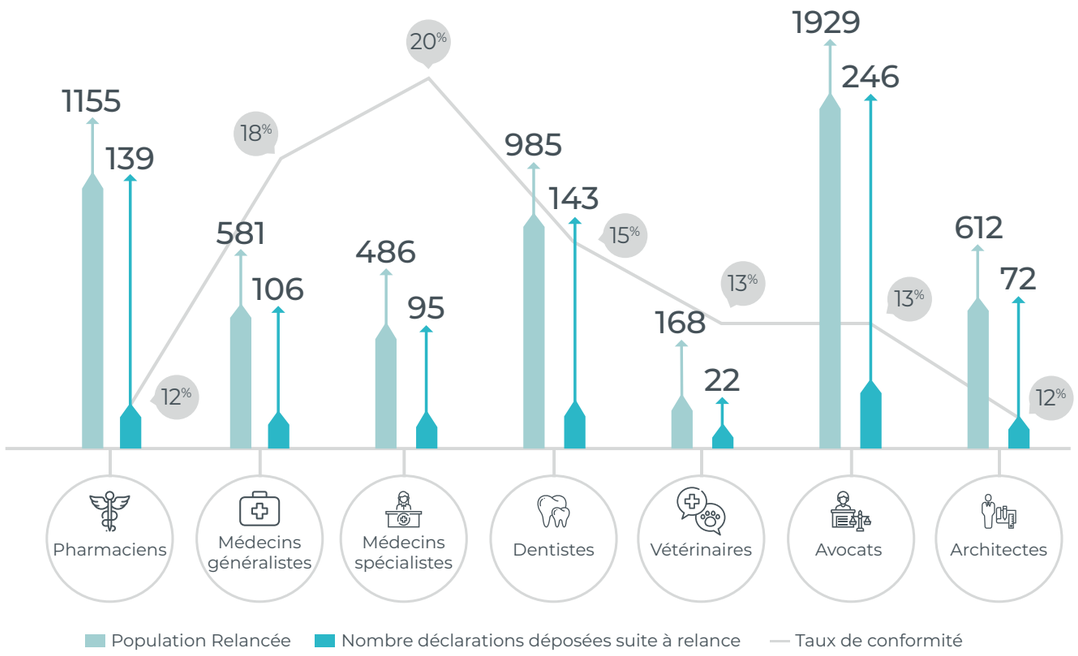

Recensement 2.0

Le SIG fiscal, outil innovant d'aide à l'élargissement de l'assiette, est actuellement en phase d'expérimentation. Il viendra remplacer le recensement classique de la population fiscale par un recensement de deuxième génération (V2.0), dématérialisé et géolocalisé.

SIG
SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Expérience pilote

Les premiers résultats découlant de l'expérimentation du SIG sur un quartier de la capitale ont révélé environ **7 000** activités non déclarées et **9 000** activités domiciliées.

Elargissement de l'assiette

Auto-entrepreneurs

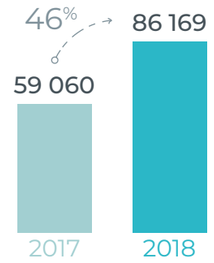

27 109 personnes ont accédé au statut d'Auto-entrepreneur faisant, ainsi, passer la population concenée à 86 169, soit une évolution de 46% par rapport à 2017.

Dans le cadre du suivi du dossier des auto-entrepreneurs (AE), la DGI a participé en collaboration avec ses partenaires à un certain nombre d'évènements:

Rencontre régionale d'information organisé par Maroc PME.

Caravane AE organisée par la Fondation Moubadara, dans la région du Sud (Souss Massa, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune Sakia El Hamra, Dakhla Oued Eddahab), Daraa Tafilalet et Tanger Tétouan Al Hoceima.

Elaboration d'un guide dédié au régime fiscal de l'auto-entrepreneur.

Compte tenu de la spécificité de la population des auto-entrepreneurs, une dérogation leur a été accordée pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 consistant en l'annulation des pénalités et majorations de retard.

MAÎTRISE DE LA GESTION

DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DE LA TVA

Apurement des demandes de remboursement TVA par affacturage

La DGI s'est fortement mobilisée pour l'apurement du passif des remboursements TVA à travers la signature le 24 janvier 2018 de la Convention Cadre de mobilisation des créances de crédits de TVA entre le Groupement des Banques (GPBM) et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Dans ce cadre, un montant de l'ordre de 39.3 MMDH a été apuré, soit 80% de la créance.

-80% Stock

Remboursement TVA par affacturage

Secteur Public

- 84% — Crédit demandé rapporté au stock
- 100% — Crédit traité rapporté au montant demandé
- 97% — Crédit accordé rapporté au montant traité

Secteur Privé

- 68% — Crédit demandé rapporté au stock
- 78% — Crédit traité rapporté au montant demandé
- 76% — Crédit accordé rapporté au montant traité

CÉLÉRITÉ DANS LA GESTION DU CONTENTIEUX

Gestion du contentieux administratif

Traitement des réclamations

Le nombre total de réclamations reçues au cours de l'année 2018 s'élève à 107 481.

91% des dossiers ont été liquidés dont 72 181 traités dans les trente jours suivants la date de leur dépôt (soit 70% du total traité).

Répartition des réclamations par type d'impôt

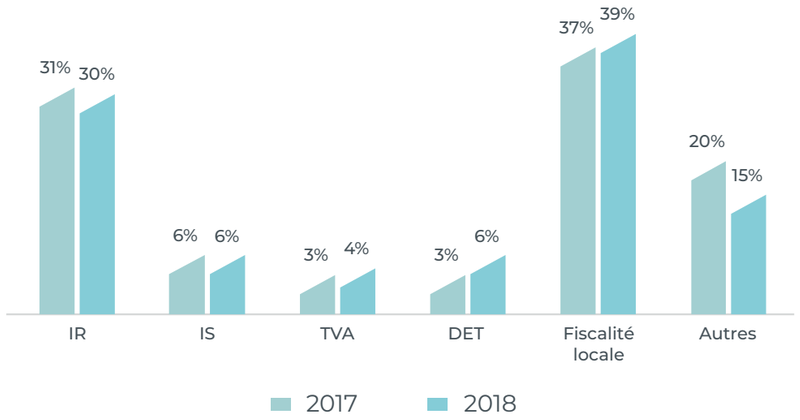

Gestion du contentieux judiciaire

01

Recours en première instance

2 447 recours ont été formulés auprès des tribunaux administratifs de première instance en 2018, contre 2 520 en 2017 (soit une baisse de 3 %). 18% des recours ont été introduits à l'initiative de l'administration, contre 16% en 2017.

02

Recours devant les Cours d'appel

1 195 dossiers ont fait l'objet d'une procédure d'appel auprès des Cours de Rabat et de Marrakech. 63% des appels ont été interjetés par l'administration contre 41% en 2017.

03

Recours devant la Cour de Cassation

271 recours ont été enregistrés auprès de la cour de cassation. 60% de ces recours ont été introduits à l'initiative de l'administration.

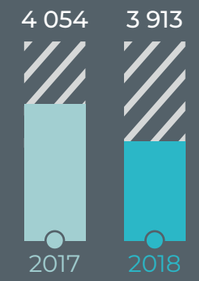

Evolution du nombre de recours

Jugements en faveur de l'administration

1 590 affaires gagnées sur 2 518 jugements définitifs

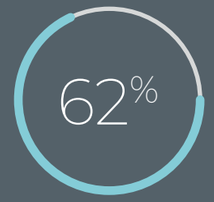

Taux de maintien des impositions de la DGI

1,56 MMDH maintenue Sur 2,5 MMDH en litige

LA DGI À L'ÈRE DU DIGITAL

La Direction générale des impôts a fait, depuis plusieurs années, de la transformation numérique une priorité.

La digitalisation a eu des retombées positives sur les recettes brutes qui se sont améliorées de 26,2% entre 2015 et 2018 en passant de 125.7 MMDH à 158.8 MMDH

TRANSFORMATION DIGITALE

Vers une administration totalement numérique

Le nombre des déclarations en ligne a progressé de 124% sur la période 2016-2018.

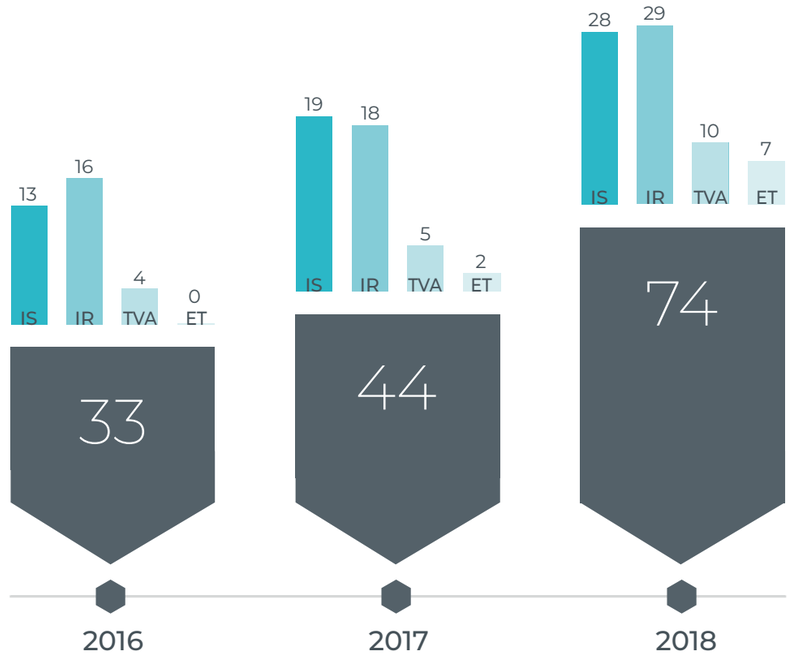

Evolution du nombre de déclarations dématérialisées

Télé-paiements

Une relation "multicanal" améliorée pour mieux répondre aux besoins des usagers...

2016
2017
2018

Evolution des Télé-paiements

Evolution des attestations en ligne

Dématérialisation des attestations

Le nombre des attestations délivrées en ligne est passé de 16 857 en 2016 à 644 782 en 2018.

x 38

Automatisation des relances

Les actions engagées pour simplifier et moderniser le processus de relance a conduit la DGI à modifier en profondeur sa relation avec les usagers.

A cet égard, près de 1.6 millions de relances en masse ont été effectuées en 2018.
32% des contribuables notifiés se sont conformés et ont déposé leur déclarations.

- Identification automatisée des défaillants
- Génération automatisée des obligations fiscales
- Dématérialisation de la 1ère lettre de relance et sa transmission à Barid Al-Maghrib, en format électronique
- Mensualisation des lettres de relance

Gestion de l'IR sur profits fonciers

Un système de relance relatif à l'IR sur profits immobiliers a été mis en place.

Une liste négative a, en outre, été établie qui recense les transactions immobilières sans déclarations IR/PF correspondantes.

SIMPL Enregistrement

Un système d'enregistrement des actes par voie électronique a été mis en place au profit des adouls, experts comptables et comptables agréés.

Principales fonctionnalités offertes :

- Edition des Ordres de Recette et des attestations d'enregistrement ;
- Référentiel des actes et des taux ;
- Simulation des droits d'enregistrement avant dépôt ;
- Consultation et recherche des actes.

Renforcement du Système d'Information

Productions Informatiques

- Mise en Production du SIMPL IR pour les particuliers ;
- Mise en Production des nouvelles déclarations et nouveaux télépaiements SIMPL ;
- Mise en production des réclamations en ligne.

Infrastructures et veille technologique

- Renouvellement de la plateforme sécurité pour la messagerie externe ;
- Renouvellement de la plateforme sécurité pour la navigation Interne.

Sécurité Informatique

- Mise en production d'une solution d'authentification forte dans le cadre du renforcement de la sécurité des accès externes ;
- Poursuite des actions de conformité aux directives de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information:
  - Rédaction des politiques et procédures nécessaires ;
  - Réalisations techniques ;
  - Acquisitions de solutions.

Système Integré de Taxation

01 Dématérialisation des demandes de restitutions de l'Impôt sur le Revenu

02 Industrialisation des premières lettres de relances généralisée à l'IS et l'IR

03 Fiabilisation du calcul des Restes à Recouvrer

04 Prise en charge des dispositions de la loi de Finances 2018

05 Mise en œuvre des dispositions de l'article 10 de la loi de Finances 2018

06 Enregistrement des actes notarié avec ordonnancement automatique, via web service

Système Integré de Taxation

SIMPL-TVA

- Déclaration de récupération de la TVA non apparente
- Déclaration de TVA rectificative
- Déclaration de TVA de cessation temporaire d'activité...

SIMPL-IS

SIMPL-IR PARTICULIERS

- Mise en service de la nouvelle déclaration de revenu global
- Développement des déclarations de la fiscalité locale...

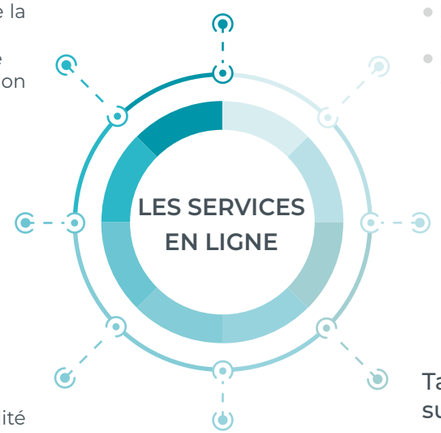

SIMPL-Réclamation

Timbre électronique

SIMPL-Enregistrement et Timbre

- Dématérialisation de la formalité de l'enregistrement au bénéfice des « Adouls, experts comptables et comptables agréés

SIMPL-Adhésion et administration des données d'identification

Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules

- Intégration du paiement de la TSAV en deux tranches pour les véhicules dont le PTAC est > 9000 Kg .

Système d'Information Décisionnel

L'année 2018 a connu une refonte du SID visant à constituer un système analytique alimenté par toutes les données du Système métier de la DGI (SIT/SIMPL), ainsi que par les données des partenaires.

Cette refonte a couvert tous les domaines métier de la DGI (Assiette, recouvrement, affaires juridiques et contrôle fiscal).

01 Fiabilisation des données financières issues des différentes déclarations et liasses fiscales.

02 Suivi des recettes et dépenses.

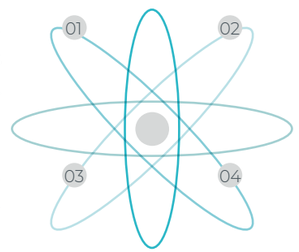

03 Mise à la disposition des gestionnaires de toutes les données du système métier.

04 Recoupement des données de la DGI avec les données des partenaires OMPIC, ADII, CNSS...

Nouvelles fonctionnalités du SID

Performance et urbanisation du Système d'Information

En 2018, la DGI a connu une forte mobilisation des fonctionnalités qu'offre son système intégré de taxation, ainsi que la dématérialisation d'un ensemble de services. Afin d'accompagner ces changements et sécuriser le Système d'Information, des actions ont été engagées pour le renforcement de la plateforme et de l'infrastructure matérielle.

Applications mobiles

La DGI a lancé en 2018 un appel d'offres pour la refonte et la maintenance de ses applications mobiles (Compte fiscal et Référentiel des prix des transactions immobilières).

RENFORCEMENT DU CAPITAL INFORMATIONNEL

La transformation digitale que connait la Direction Générale des Impôts, place la donnée et son exploitation intelligente au cœur du processus d'amélioration de son rendement et de la qualité de ses interventions.

AMÉLIORATION DES DONNÉES

Enrichissement des données

La DGI a procédé au renforcement de ses partenariats afin d'enrichir ses données propres et renforcer l'efficacité de ses interventions.

La démarche conceptuelle arrêtée repose sur :

- L'identification des organismes pourvoyeurs d'information / Activité et Types de documents délivrés ;
- La définition des données nécessaires et utiles à la DGI et l'identification du partenaire détenant l'information la plus fiable ;
- Le renseignement des informations sur le système intégré de taxation (SIT) pour mieux appréhender la matière imposable.

Mise en place d'un Data Lab

Un Data Lab est en cours de mise en place au sein de la DGI afin d'optimiser l'efficacité des différents métiers et d'en améliorer la performance.

Le Data Lab est une cellule pluridisciplinaire de gouvernance de projets Big Data. Cette cellule a principalement pour vocation la valorisation des données à travers la conception de solutions d'exploration et d'analyse de données pour répondre aux différentes problématiques : le suivi des indicateurs de gestion fiscale, les prévisions, la détection de la fraude, l'analyse des risques et leur anticipation.

DATABASE améliorée

La DGI a procédé à la fiabilisation de sa DATA à travers:

- L'assainissement des données fiscales des TOP 10 000 contributeurs personnes morales ;
- La généralisation de l'approche aux autres personnes morales.
- La mise en place d'une campagne pour la récupération de l'ICE ;
- La spécification, tests et suivi de l'implémentation d'un dispositif d'alerte et blocage au niveau du SI.

Taux de fiabilisation des informations
(Top 10 000 contributeurs)

01. Profession principale	100%	03. Information contribuable	99,5%
02. Impôt	99,6%	04. Représentants	92,7%

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

L'amélioration de la qualité des prestations fournies par la DGI occupe une place centrale dans son plan d'action stratégique.

L'année 2018 a connu des avancées notables dans le sens de la facilitation des démarches fiscales et administratives, particulièrement à travers l'élargissement aux particuliers des obligations déclaratives et de versement en ligne, mais aussi par la dématérialisation de la formalité de l'enregistrement et la mise en place de plateformes d'achat de timbres électroniques.

FACILITATION DES DÉMARCHES À L'USAGER

Elaboration d'un guide électronique des procédures

- Elaboration de guides interactifs sur le portail web ;
- Intégration d'assistants au niveau des interfaces ;
- Elaboration de guides et vidéos.

Enrichissement du système de télé procédures

- Réalisation de capsules et vidéos explicatives au niveau des principaux réseaux sociaux.

Analyse fonctionnelle du centre d'appel

- Réorganisation du centre d'appel ;
- Renforcement de l'assistance téléphonique et électronique ;
- Mise en place d'un système de gestion de rendez-vous en ligne ;
- Mise en place d'un "Chatbot" (en cours).

Dématérialisation de la Gestion du Contentieux

- Mise en place d'une application afférente au traitement des e-réclamations.

Amélioration du système de délivrance des attestations

- Mise en ligne, securisée, des attestations sollicitées par les contribuables.

DÉMATERIALISATION

En 2018, la DGI a poursuivi la dynamique de dématérialisation par :

- L'élargissement de l'obligation de télé-déclaration et de télépaiement aux particuliers ;
- La dématérialisation de la formalité de l'enregistrement au profit des adouls, experts comptables et comptables agréés;
- L'enrichissement des services de la plateforme TAWTIK pour les notaires ;
- La participation à la conception de l'application "création d'entreprise en ligne" (CREOL) ;
- La mise en place des plateformes d'achat des timbres électroniques (timbres pour le passeport, permis de conduire international, permis de chasse et permis de port d'arme).

FACILITATION DES DEMARCHES

Partenariat DGI-CIH: Restitution IR

Fruit d'un partenariat entre la DGI et le CIH, la dématérialisation de la restitution de l'IR au titre des intérêts de prêts a été renforcée par :

- La mise en place d'une cellule permanente de suivi ;
- La création d'une boîte mail "Restitution IR" pour le suivi des réclamations et leur traitement ;
- La codification des motifs de rejet pour fiabiliser le processus ;
- La tenue de réunions périodiques avec le partenaire pour identifier les blocages et apporter les solutions adéquates.

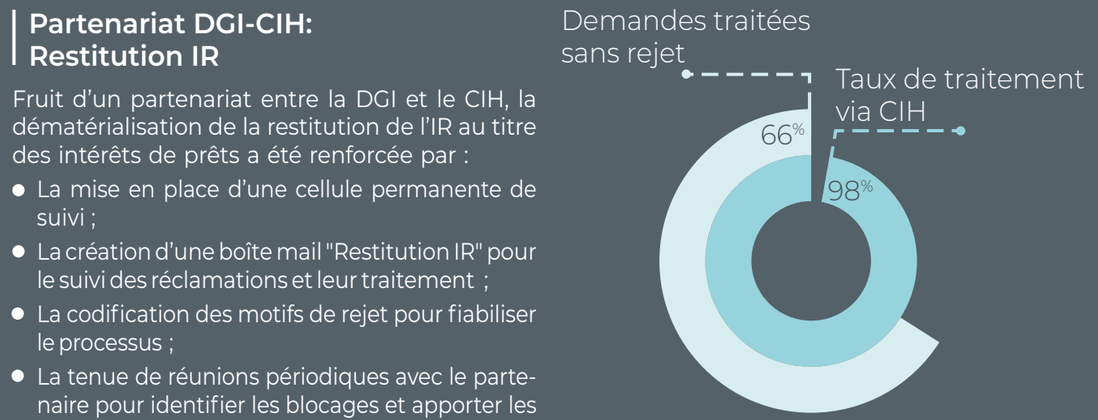

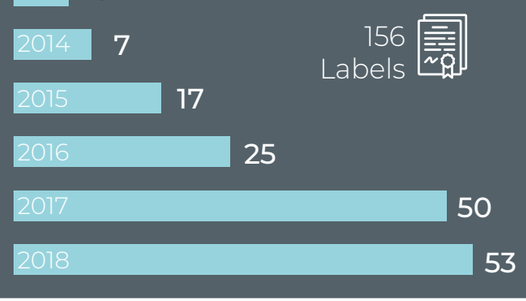

Catégorisation

Le programme de catégorisation a pour objectif d'accompagner les entreprises et d'inciter à la conformité fiscale.

En 2018, 53 nouveaux labels ont été octroyés.

A fin 2018, le nombre total d'entreprises labellisées s'est élevé à 156.

Enregistrement au profit des adouls, experts comptables et comptables agréés

- Enregistrement des actes adoulaires et sous seing-privé avec possibilité de prise en charge des actes avec plusieurs opérations et plusieurs biens ;
- Recherche des actes ;
- Génération des ordres de recette avec référence de paiement ;
- Traduction du contenu des écrans en arabe.

Timbre pour le passeport / Droit de chancellerie

La DGI a mis en place, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, la plateforme de vente du timbre électronique sur les passeports.

La commande du timbre dématérialisé est effectuée par voie électronique sur le portail de la DGI, à l'adresse: www.tax.gov.ma

Timbre pour le Permis de conduire International (PIC)

Des réunions ont été tenues avec les différents délivreurs de PIC à l'issue desquelles une démarche a été arrêtée consistant à les authentifier sur le SI et à leur octroyer des habilitations d'accès à la plateforme d'achat du timbre électronique.

Timbre pour le Permis de chasse / Permis de Port d'arme

A l'instar du timbre sur passeport, la dématérialisation a englobé les timbres pour le permis de chasse et le port d'arme.

AMÉLIORATION DU REFERENTIEL DES PRIX DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

La gestion du référentiel des prix des transactions immobilières (RPTI) vise :

- La réduction du contentieux fiscal lié à l'évaluation de la valeur vénale ;
- La sécurisation des recettes fiscales relatives à l'IR/PI ;
- L'adoption d'une approche dynamique et proactive du RPTI face à l'évolution du marché immobilier et foncier ;
- La consolidation de l'équité fiscale, notamment, à travers l'introduction du principe de la pondération de la valeur vénale.

Les actions entreprises en 2018 ont concerné :

- La couverture et mise à jour des RPTI au niveau national : 54 villes couvertes et 16 mises à jour ;
- L'amélioration de la méthode de détermination des valeurs du RTPI ;
- L'adoption d'un référentiel commun avec l'ANCFCC et d'autres partenaires, notamment Bank Al Maghrib ;
- Le déploiement de l'application mobile du RPTI.

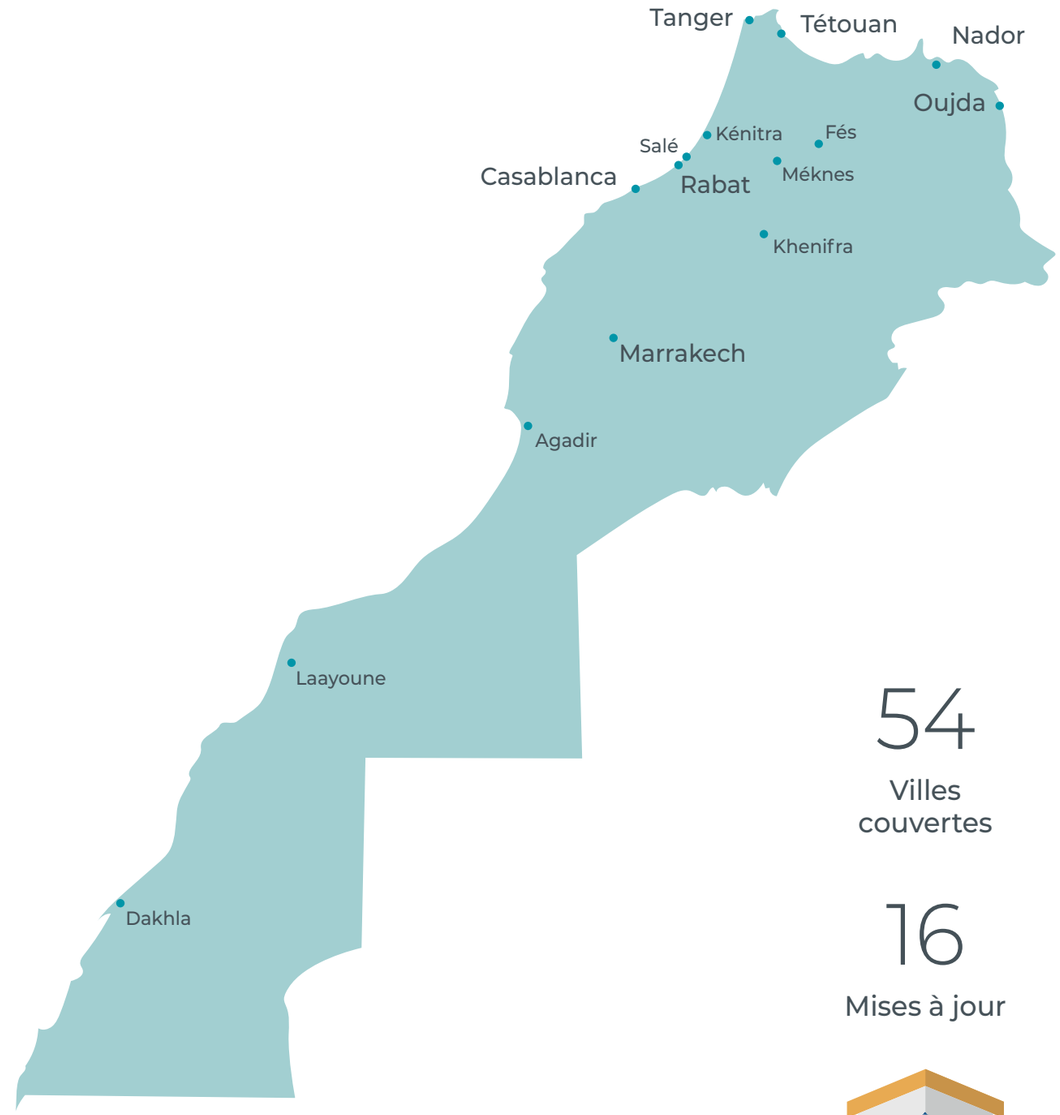

54
Villes couvertes

16
Mises à jour

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Communication 360°

La DGI diversifie ses supports d'information et de communication. Outre les supports classique (Média, portail internet ...), elle a opté pour la sensibilisation à travers les réseaux sociaux.

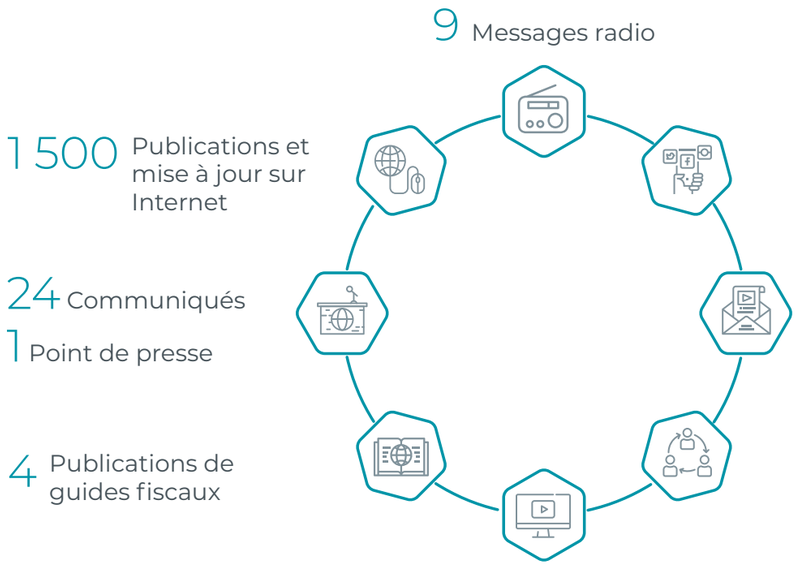

Interaction directe avec les usagers

Centre d'information téléphonique

Le centre d'information téléphonique (C.I.T) de la DGI est au service des usagers pour les informer et les assister dans toutes leurs démarches fiscales.

En 2018, le C.I.T a traité 190 870 demandes d'assistance.

73 351 Assistance générale	108 623 Assistance SIMPL
8 896 Assistance ICE	117 519 Mails

11 860 réponses aux usagers sur les réseaux sociaux

La cellule réseaux sociaux a délivrée 11 860 réponses aux questions des internautes sur Daribatouna, la page Facebook de la DGI, ainsi que sur Instagram, Twitter et Youtube.

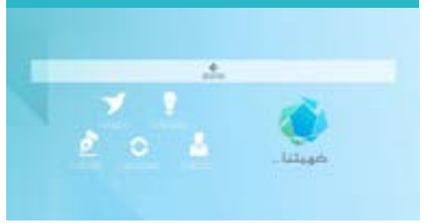

OUVERTURE A L'INTERNATIONAL

Dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud, des projets de convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu ont été négociés et conclus avec des pays partenaires.

En outre, la DGI a participé activement aux différentes manifestations organisées par les organisations internationales notamment l'ATAIC, l'ATAF, le CREDAF, le CIAT et l'OCDE.

VISITES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Du 19 au 23 février

Une délégation de la République de Guinée a effectué une visite d'étude à la DGI pour s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de modernisation de l'Administration Fiscale. Cette visite a été organisée dans le cadre du programme d'assistance du FMI (AFRITAC).

6 mars

Une délégation de 25 responsables et cadres de l'administration fiscale de la Malaisie a effectué une visite d'étude à la DGI en perspective du renforcement de la coopération bilatérale entre les deux institutions.

17 Août

La DGI a reçu une délégation d'une dizaine de cadres de l'administration fiscale Malienne en vue de partager l'expérience marocaine en matière de gestion de son Système d'Information.

PROMOTION DE LA COOPÉRATION SUD-SUD

Dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud, ainsi que la mise en œuvre de la feuille de route Afrique définie en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, des projets de convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu ont été négociés et/ou conclus avec certains pays .

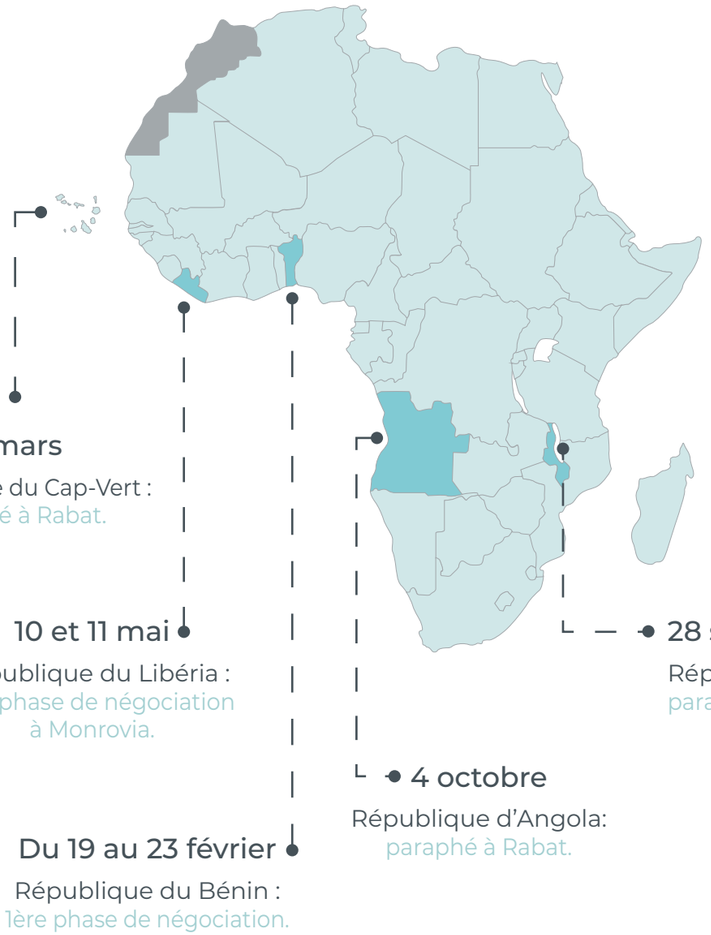

8 mars

République du Cap-Vert :
paraphé à Rabat.

10 et 11 mai

République du Libéria :
1ère phase de négociation à Monrovia.

Du 19 au 23 février

République du Bénin :
1ère phase de négociation.

4 octobre

République d'Angola:
paraphé à Rabat.

28 septembre

République du Malawi :
paraphé à Lilongwe

PROMOTION DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

La DGI a participé activement aux différentes manifestations organisées par les organisations internationales notamment l'ATAIC, l'ATAF, le CREDAF, le CIAT et l'OCDE.

Dans le cadre du partenariat avec les organismes internationaux, la DGI a obtenu la prorogation, jusqu'à Août 2019, du programme MENA "Connectivité fiscale, système fiscal et amélioration de la transparence au Maroc" conclu avec l'OCDE.

Le Maroc a repris ses fonctions, en tant que membre actif, au sein du Forum de l'Administration Fiscale en Afrique (ATAF). Ce retour a été marqué par l'organisation de la 4ème édition du congrès du Réseau Africain de Recherches en matière Fiscale (ATRN) qui relève de l'ATAF, à Ifrane du 09 au 13 septembre 2018 sous le thème "le rôle de l'environnement social et politique dans le renforcement des systèmes fiscaux en Afrique : Solutions pour la perception des impôts".

Le Maroc a été élu membre du Conseil d'Administration de l'ATAF, lors des élections qui se sont tenues en marge de la 5ème Assemblée Générale du 22 au 26 octobre 2018 au Botswana.

EXPERTISE ET ASSISTANCE JURIDIQUE

A côté de sa mission d'expertise au service des instances gouvernementales, la DGI fournit des prestations d'assistance juridique aux contribuables et d'accompagnement des investisseurs.

ASSISTANCE ET CONSEIL FISCAL

Assistance juridique

La DGI porte un intérêt majeur à l'assistance juridique aux contribuables et une attention particulière à l'accompagnement des investisseurs.

Considéré comme l'une des mesures phares de la loi de finances 2018, le dispositif de demande de consultation fiscale préalable permet aux investisseurs de connaître à l'avance le traitement qui sera réservé à leurs décisions d'investissement et, partant, leur assure la sécurisation juridique de leur projet.

Au cours de l'année 2018, la DGI a traité 8 demandes de consultation fiscale préalable.

Expertise juridique

La DGI est amenée à formuler des avis concernant les différents projets de textes législatifs et réglementaires qui lui sont soumis. 33 avis ont été formulés en 2018.

Réponses aux questions des parlementaires

Dans le cadre de sa mission, la DGI instruit les questions parlementaires portant sur différents aspects juridiques de la fiscalité.

Le nombre de questions parlementaires traitées en 2018 s'est élevé à 50.

Prises de position

En 2018, la DGI a poursuivi ses services d'accompagnement et d'assistance juridique des contribuables. Elle a traité, dans ce cadre, 310 demandes de clarification des textes.

Impôt	Nombre des prises de position
IS	90
IR	54
TVA	69
DET	46
COMMUN	51
TOTAL	310

MESURE DE LA LOI DE FINANCES 2018

Les mesures fiscales introduites par la loi de finances 2018 ont principalement eu pour objet l'amélioration du climat des affaires, le développement de l'investissement, la promotion de l'emploi et la simplification des procédures.

Impôt sur les sociétés

- Institution d'un barème progressif en matière d'IS ;
- Amélioration du régime de transparence fiscale des OPCI ;
- Révision du mode de régularisation de l'imposition des plus-values constatées suite aux opérations de fusion ou de scission ;
- Report du déficit fiscal cumulé par les sociétés absorbantes dans le cadre d'une opération de fusion ou de scission ;
- Exonération des fédérations et associations sportives reconnues d'utilité publique.

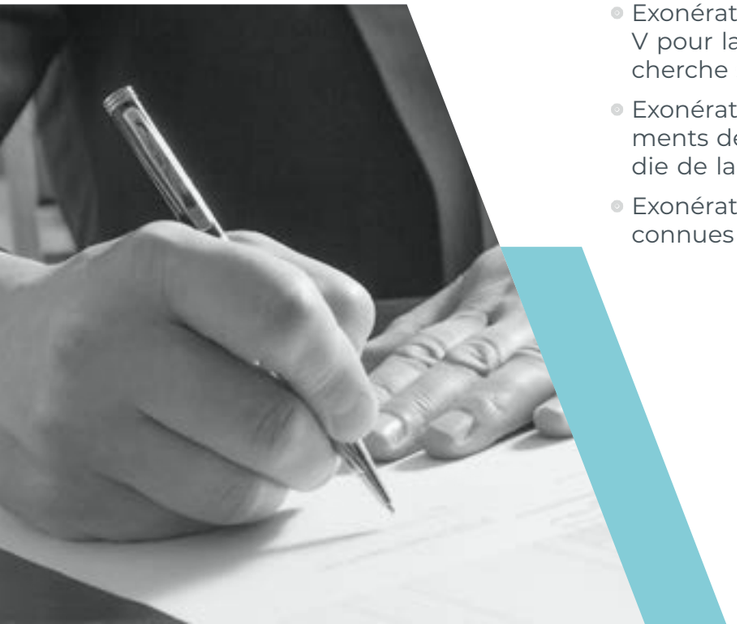

TVA à l'intérieur

- Octroi de l'option pour l'assujettissement à la TVA pour les personnes effectuant des locations de locaux non équipés à usage professionnel ;
- Remboursement du crédit de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des entreprises de dessalement d'eau de mer ;
- Exonération de la TVA avec droit à déduction à l'intérieur et à l'importation des principaux intrants de l'activité aquacole ;
- Harmonisation des exonérations à l'importation prévues dans le code des douanes avec celles prévues dans le code général des impôts ;
- Application de la TVA non apparente sur les achats de lait non transformé servant à la production des dérivés laitiers taxables ;
- Exonération de la Fondation Mohammed V pour la solidarité et de «l'Institut de Recherche sur le Cancer ;
- Exonération à l'importation des médicaments destinés au traitement de la maladie de la méningite ;
- Exonération des Fédérations sportives reconnues d'utilité publique.

Impôt sur le revenu

- Clarification du régime fiscal applicable aux opérations de transfert des cotisations ou primes se rapportant aux contrats d'assurance retraite complémentaire d'un organisme à un autre ;
- Extension de l'exonération prévue en matière d'indemnités pour dommages et intérêts accordées par les tribunaux en cas de licenciement abusif aux indemnités octroyées suite à une procédure de conciliation préliminaire ;
- Amélioration des incitations fiscales accordées dans le cadre du programme "TAHFIZ" ;
- Exonération des donations effectuées dans le cadre des opérations de la "Kafala" ;
- Réaménagement des dispositions relatives au prix d'acquisition à considérer en cas de cession de biens immeubles acquis par voie d'héritage ;
- Prolongement du délai d'application du taux de 20% au titre des salaires versés aux employés des sociétés ayant le statut CFC ;
- Réaménagement des taux d'imposition applicables aux profits de cession des terrains urbains non bâtis ;
- Recouvrement auprès du receveur de l'administration fiscale de l'IR afférent à certaines catégories de revenus ;
- Extension de la neutralité fiscale aux opérations d'apport de biens immeubles du patrimoine privé d'un contribuable au stock d'une société ;
- Dématérialisation de la déclaration et du versement de l'IR afférent à certains revenus et profits ;
- Recouvrement de l'IR par paiement spontané.

MESURE DE LA LOI DE FINANCES 2018

Droits d'enregistrement

- Encouragement des actes de constitution et d'augmentation du capital social des sociétés et des groupements d'intérêt économique ;
- Exonération des actes d'acquisition des terrains nus destinés à la construction d'établissements hôteliers ;
- Exonération des cessions d'actions ou de parts sociales ;
- Exonération des actes portant transfert des biens de l'Agence marocaine de développement des investissements, du Centre marocain de promotion des exportations et de l'Office des foires et expositions de Casablanca à l'agence marocaine pour le développement des investissements et des exportations (AMDIE) ;
- Imposition au taux réduit des actes de cession à titre gratuit réalisés par le "Kafil" au bénéfice de l'enfant pris en charge "Makfoul" ;
- Incitations fiscales en faveur des actes réalisés dans le cadre de la vente en l'état futur d'achèvement "VEFA" ;
- Dématérialisation de la formalité de l'enregistrement au bénéfice des Adouls, des experts comptables et des comptables agréés.

Droits de timbre

- Redéfinition du champ d'application du droit de timbre ;
- Amélioration du dispositif relatif aux annonces publicitaires sur écran ;
- Réaménagement des dispositions relatives aux modes de recouvrement des droits de timbre ;
- Exclusion des véhicules à moteur électrique et des véhicules à moteur hybride du champ d'application des droits de timbre proportionnels applicables lors de la première immatriculation ;
- Clarification du régime fiscal des véhicules antérieurement soumis à la taxe à l'Essieu vis-à-vis du droit de timbre proportionnel.

Taxe spéciale annuelle sur les véhicules

- Clarification de la soumission des véhicules de type quatre roues motrices (4x4) à la TSAV ;
- Exonération des véhicules propriété de Bank Al Maghrib.

Mesures communes

- Réduction d'impôt en faveur des entreprises qui prennent des participations dans le capital des jeunes entreprises innovantes en nouvelles technologies ;
- Encouragement du secteur de l'animation touristique par l'octroi des mêmes avantages fiscaux accordés au secteur de l'hôtellerie ;
- Déductibilité des taxes parafiscales ;
- Institution de l'obligation de joindre à la déclaration du résultat fiscal un état des ventes par client professionnel ;
- Clarification du traitement des revenus des certificats de SUKUK ;
- Refonte du régime fiscal applicable aux coopératives et associations d'habitation ;
- Consécration de la neutralité fiscale de certains produits de la finance participative ;
- Consécration dans le CGI de l'exonération de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et de la Ligue marocaine pour la protection de l'enfance ;
- Institution d'un cadre fiscal régissant la cessation temporaire d'activité des entreprises ;
- Institution de la notification électronique en matière fiscale ;
- Simplification de la procédure de déclaration du transfert du siège social, de changement du domicile fiscal ou du principal établissement ;
- Renforcement de l'obligation d'adoption de l'identifiant commun de l'entreprise ;
- Dématérialisation de certains services fournis par l'administration fiscale ;
- Instauration d'un minimum d'émission pour les impôts d'Etat pris en charge par la DGI ;
- Amélioration des mécanismes de la procédure de rectification ;
- Suspension de la prescription à partir de la date de l'introduction du recours judiciaire jusqu'à la notification de la décision judiciaire ayant acquis la force de la chose jugée ;
- Institution d'une demande de consultation fiscale préalable ;
- Obligation d'utiliser des logiciels de facturation ;
- Obligations liées à la tenue, la conservation et la présentation de la comptabilité sous format électronique ;
- Obligation de conservation de la comptabilité sur support électronique ;
- Sanctions en cas de non conservation de la comptabilité sur support informatique ;
- Obligation de présenter la comptabilité sur support ou sous format électronique ;
- Prorogation du délai de déclaration en cas de perte de documents comptables ;
- Clarification de la date de début de l'opération de vérification fiscale ;
- Clarification des irrégularités graves de nature à remettre en cause la valeur probante de la comptabilité ;
- Clarification et harmonisation des dispositions relatives au recouvrement prévues par le CGI ;
- Institution d'une mesure visant la mise en œuvre des engagements découlant des conventions fiscales internationales.

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

La DGI s'est inscrite dans une dynamique de valorisation et de renforcement des capacités de son capital humain.

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

Effectifs de la famille " Contrôle "

Dans le cadre de la démarche visant la professionnalisation du contrôle, les effectifs dédiés à cette activité ont enregistré un accroissement de l'ordre de 51% sur la période 2016-2018 suite principalement à un redéploiement interne des ressources humaines.

Évolution de l'effectif des chargés du contrôle fiscal

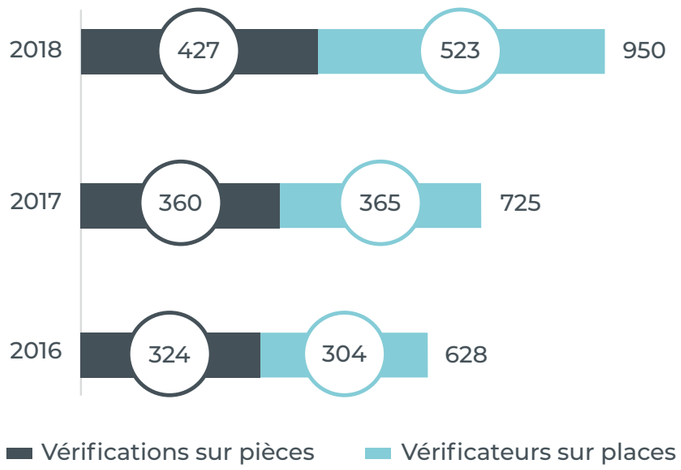

+51%

Effectifs de la famille '' Recouvrement ''

Dans le cadre du renforcement du personnel alloué au recouvrement, les effectifs dédiés à ce métier ont été portés à 690 (agents communaux exclus), soit un accroissement de 3% par rapport à l'année 2017.

Il a, en outre, été procédé à la nomination de :

- 14 Chefs de Section du Recouvrement, portant ainsi leur effectif à 60 ;
- 10 Fondés de Pouvoir, soit un effectif global de 71 ;
- 22 Agents de Notification et d'Exécution du Trésor, soit un total de 147.

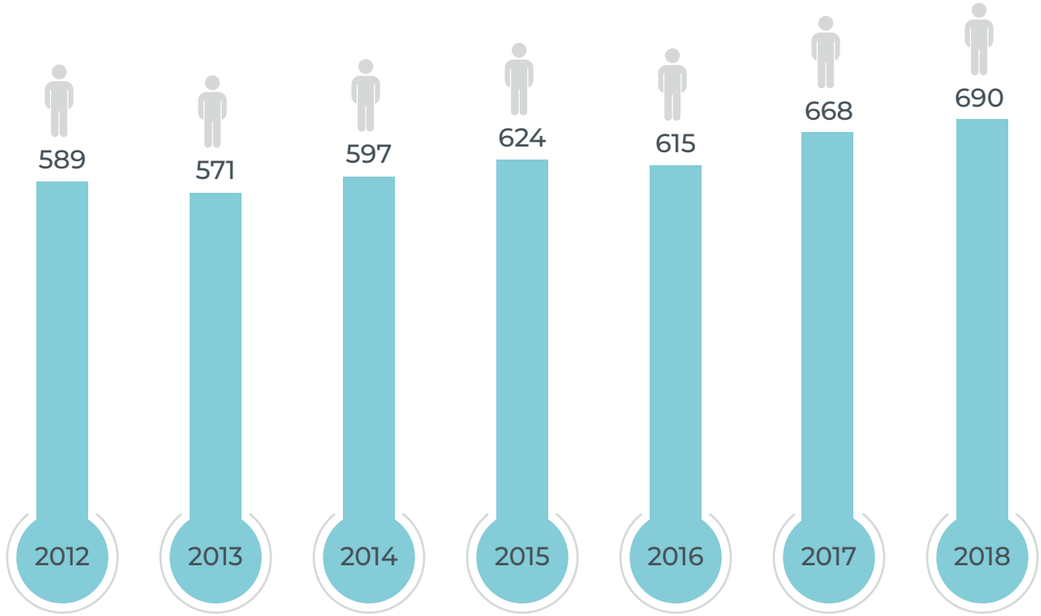

Évolution de l'effectif de la famille du recouvrement

FORMATION

Accompagnement des actions stratégiques

Le programme de formation au titre l'année 2018 a été consacré à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la DGI en matière de développement des compétences et d'accompagnement des opérations de redéploiement et de reconversion. Il a porté principalement sur l'organisation de cycles et sessions de formation pour :

- Le renforcement des compétences en matière de recouvrement forcé ;
- Le développement des compétences en matière de contrôle sur pièces (CSP) ;
- La formation théorique et pratique des nouveaux vérificateurs ;
- La spécialisation des vérificateurs (contrôle des établissements bancaires.....).

Nombre de participants aux formations d'accompagnement à caractère stratégique

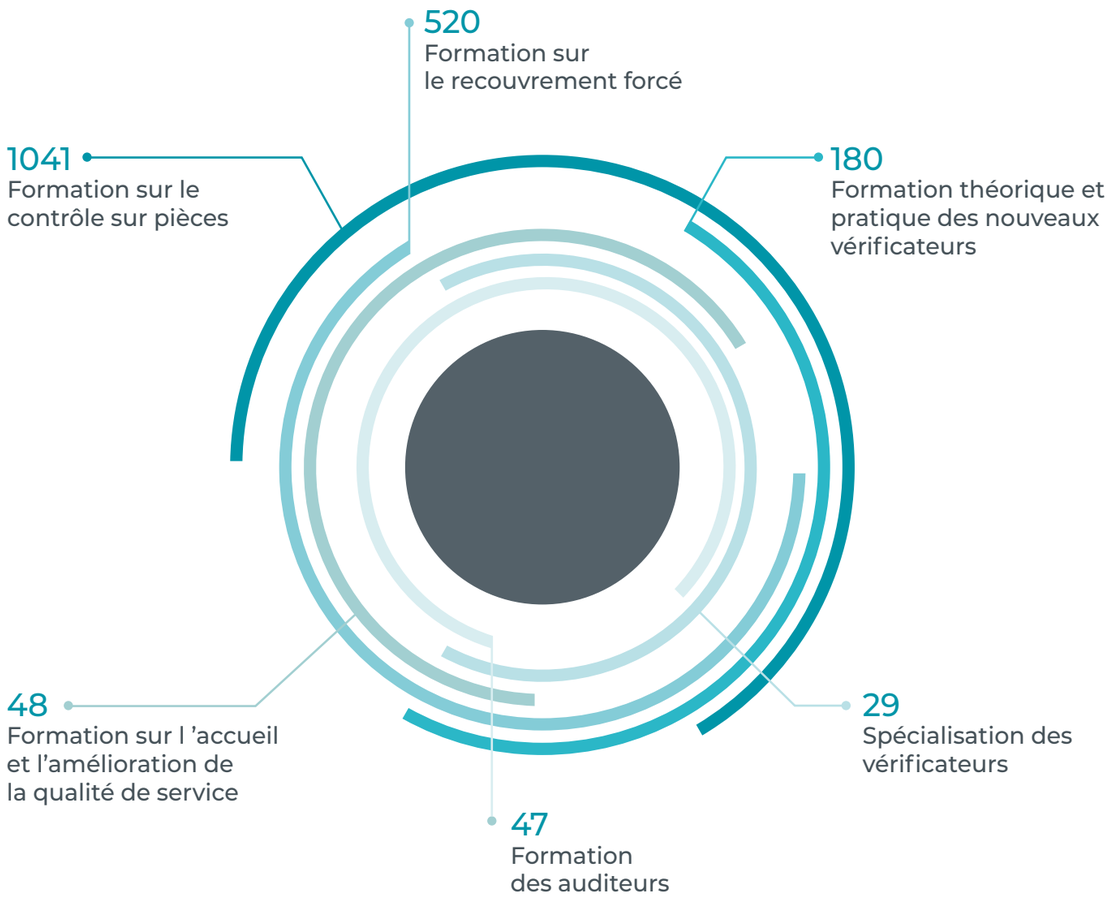

Consolidation de l'administration numérique

Des actions de formation ont été menées en 2018 pour la consolidation de l'administration numérique. Ces actions ont porté essentiellement sur :

- L'analyse des données ;
- Le Système d'Information Décisionnel ;
- Le SIT-contrôle, la e-réclamation et la dématérialisation des formalités de l'enregistrement ;
- La sensibilisation à la sécurité des SI.

Nombre de participants aux formations de consolidation de l'Administration numérique

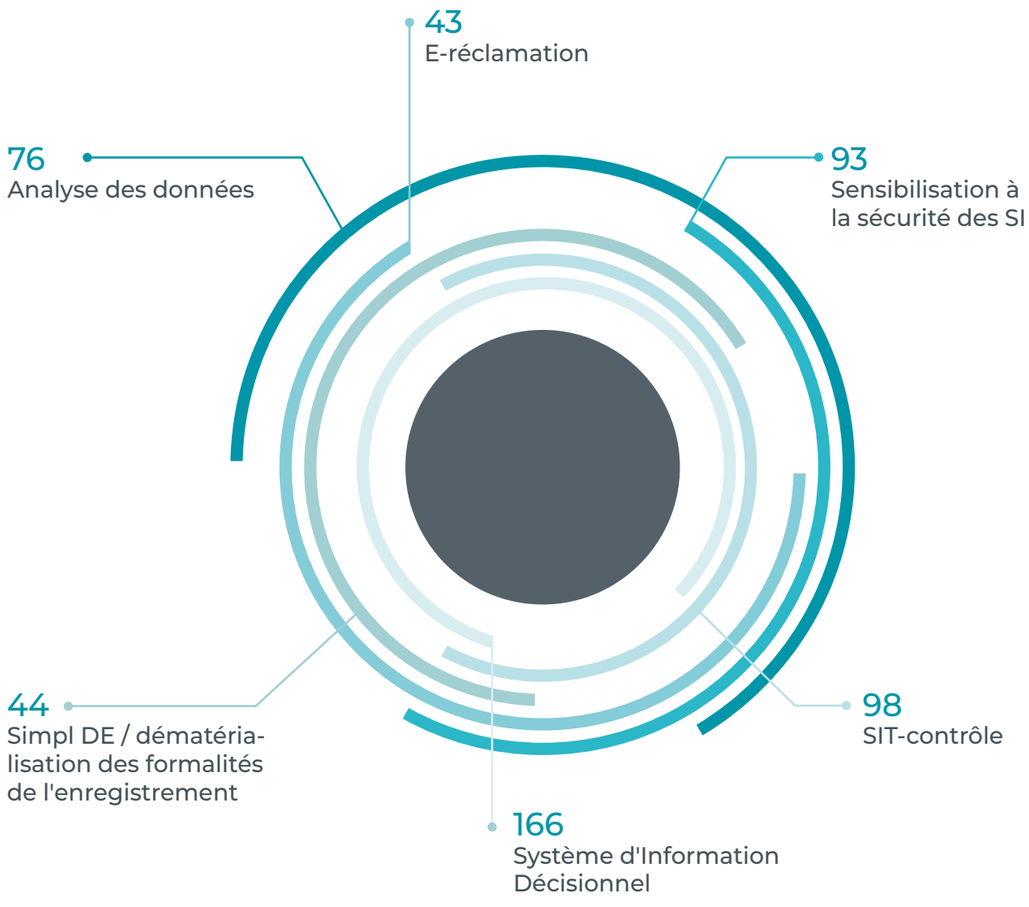

CAHIER STATISTIQUE

RECETTES FISCALES

En millions de DH

Désignation	Réalisations		Prévision LF	Taux de réalisation	Variation 2018/2017	
	A fin décembre 2017 (1)	A fin décembre 2018	2018	2018	En Valeur	En %
Recettes brutes (2)	151 308	158 851	159 240	99,8%	7 543	5%
IS	52 552	53 587	52 829	101,4%	1 035	2%
IR	40 875	44 152	43 959	100,4%	3 277	8%
TVA à l'intérieur	37 240	39 134	39 565	98,9%	1 894	5,1%
DET	17 469	17 952	18 152	98,9%	483	2,8%
Majorations et autres impôts (3)	3 173	4 027	4 736	85%	855	26,6%
Remboursement, dégrèvements et restitutions fiscaux	8 063	9 052	9 729	93%	988	12,3%
IS	629	1 101	521	211,4%	472	75,1%
IR	122	254	104	244,6%	132	108,1%
TVA à l'intérieur	7 189	7 343	8 971	81,9%	154	2,1%
DET	0	0	10	0%	0	0%
Majorations et autres impôts (3)	123	353	122	289,4%	230	186,5%
Recettes Nettes	143 245	149 799	149 511	100,2%	6 555	4,6%
IS	51 923	52 485	52 308	100,3%	562	1,1%
IR	40 752	43 897	43 855	100,1%	3 145	7,7%
TVA à l'intérieur	30 051	31 791	30 593	103,9%	1 740	5,8%
DET	17 469	17 952	18 142	99%	483	2,8%
Majorations et autres impôts (3)	3 049	3 674	4 614	79,6%	625	20,5%

(1) Données actualisées.
(2) La rubrique "Recettes brutes" prend en charge l'ensemble des recettes y compris la part des CST.
(3) La rubrique "Majorations et autres impôts" se compose pour l'essentiel de la TP, la TH et la TL.

Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules (TSAV)

Type	2017		2018		Taux de progression	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Ex-TSAVA	2 345 685	2 367 450 214	2 608 684	2 601 368 466	11%	10%
Ex-ESSIEU	-	-	228 814	566 721 883	-	-
Total	2 345 685	2 367 450 214	2 837 498	3 168 090 349		34%

Répartition des Recettes TSAV en Nombres et en Valeurs par Guichets (Ex-TSAVA & Ex-Essieu)

Guichets	2017			2018		
	Nombre	Valeur	Part en Valeur	Nombre	Valeur	Part en Valeur
Partenaires	2 132 791	2 150 650 721	91%	2 635 703	2 926 664 836	92%
Receveurs DGI	212 894	216 799 493	9%	201 799	241 425 513	8%
Total	2 345 685	2 367 450 214	100%	2 837 502	3 168 090 349	100%

Paiements Auto-Entrepreneur

Période	Nb déclarations	Nb AE	Montants versés
2018-T1	15 123	14 967	1 117 314
2018-T2	13 532	13 378	2 200 813
2018-T3	11 388	11 316	1 815 526
2018-T4	6 850	6 806	1 501 851
2018	46 893	46 467	6 635 505

Evolution du nombre des Auto-entrepreneurs actifs

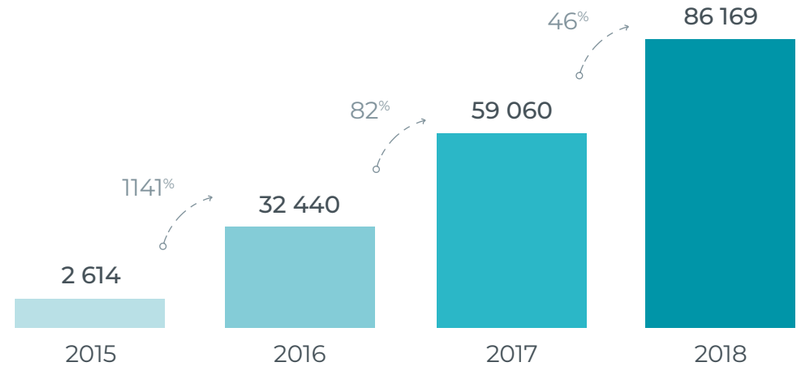

TÉLÉPAIEMENT

Part des recettes télépaiement par rapport à la recette globale DGI

	2017			2018		
	Recettes Globales (a)	Télépaiement (b)	(a/b)	Recettes Globales (a)	Télépaiement (b)	(a/b)
TVA	37 673 805 408	35 163 355 237	93%	39 086 717 330	36 969 032 493	95%
IS	53 505 072 603	48 206 810 996	90%	53 562 630 592	47 565 313 279	89%
IR	30 980 924 371	23 467 567 977	76%	33 876 575 992	26 700 401 477	79%
DET	17 715 550 998	147 819 230	1%	17 952 170 055	8 974 672 279	50%
TOTAL	139 875 353 380	106 985 553 440	76%	144 478 093 969	120 209 419 528	83%

Evolution des Recettes Télépaiement en Nombre (OP+MTC)

Nature	2017	2018	Taux de Progression
Recettes Ordre Prélèvement	1 554 422	1 882 116	21%
Recettes Multicanal	245 692	911 065	271%
TOTAL	1 800 114	2 793 181	

Evolution des Recettes Télépaiement en Valeur (OP+MTC)

Nature	2017	2018	Taux de Progression
Recettes OP	105 855 057 409	111 270 485 904	5%
Recettes Multicanal	1 130 496 031	8 938 933 624	691%
TOTAL	106 985 553 440	120 209 419 528	

CONTRÔLE SUR PLACE

Nombre de dossiers vérifiés

Désignation	2015	2016	2017	2018	Taux de variation 2017/2018	Taux de variation 2015/2018
Nombre de dossiers vérifiés	2 167	3 258	3 977	7 622	92%	252%

Nombre de dossiers vérifiés par nature de contrôle

Désignation	2015	2016	2017	2018	Taux de variation 2017/2018	Taux de variation 2015/2018
Vérifications Générales (VG)	1 393	1 411	1 936	4 178	116%	200%
Contrôle ponctuel (VP)	774	1 847	2 041	3 444	69%	345%
Nombre de dossiers vérifiés	2 167	3 258	3 977	7 622	92%	252%

Ventilation du nombre de dossiers vérifiés par type de contribuables

Désignation	2015	2016	2017	2018	Taux de variation 2017/2018	Taux de variation 2015/2018
Personnes Morales (PM)	1 621	2 805	3 408	4 200	23%	159%
Personnes Physiques (PP)	546	453	569	3422	501%	527%
Nombre de dossiers vérifiés	2 167	3 258	3 977	7 622	92%	252%

Droits recouvrés

En milliers de DH

Désignation	2015	2016	2017	2018	Taux de variation 2017/2018	Taux de variation 2015/2018
Droits recouvrés	4 382 700	6 209 861	6 749 460	8 647 427	28%	97%

Répartition des droits recouvrés selon l'aboutissement de la procédure

En milliers de DH

Motif de taxation	Droits recouvrés en 2017	% par rapport au total	Droit recouvrés en 2018	% par rapport au total	% de variation 2017/2018
Accords	6 698 365	99,24%	8 633 282	99,84%	29%
Taxations d'office	16 085	0,24%	1 561	0,02%	-90%
Décisions des commissions	35 010	0,52%	12 585	0,15%	-64%
Total	6 749 460	100%	8 647 427	100%	28%

Droits émis

En milliers de DH

Désignation	2015	2016	2017	2018	Taux de variation 2017/2018	Taux de variation 2015/2018
Droits émis	5 736 985	7 771 748	7 488 196	10 671 551	43%	86%

Répartition des droits émis selon l'aboutissement de la procédure

En milliers de DH

Motif de la taxation	Droits émis en 2017	% par rapport au total	Droits émis en 2018	% par rapport au total	% de variation 2017/2018
Accords	6 775 319	90,48%	8 895 500	83,36%	31%
Taxations d'office	375 632	5,02%	1 006 171	9,43%	168%
Décisions des commissions	337 245	4,50%	769 880	7,21%	128%
Total	7 488 196	100%	10 671 551	100%	43%

Nombre des dossiers examinés par les CLT

Années	Nature des contrôles		Total
	Vérification de comptabilité IS - IR Professionnel - TVA	Contrôles d'IR/PF et des DE	
Année 2015	497	1 613	2 110
Année 2016	999	1 755	2 754
Année 2017	717	2 228	2 945
Année 2018	459	1 932	2 391
Evolution 2018/2017	-36%	-13%	-19%

Répartition des recours formulés auprès de la CNRF par nature de contrôle

Années	Nature des contrôles		Total
	Vérification de comptabilité IS - IR Professionnel - TVA	Contrôles d'IR/PF et des DE	
Année 2015	221	274	495
Année 2016	325	393	718
Année 2017	817	129	946
Année 2018	756	206	962
Evolution 2018/2017	-7%	60%	2%

Répartition des décisions rendues par la CNRF par nature de contrôle

Années	Nature des contrôles		Total
	Vérification de comptabilité IS - IR Professionnel - TVA	Contrôles d'IR/PF et des DE	
Année 2015	230	250	480
Année 2016	187	259	446
Année 2017	506	313	819
Année 2018	947	266	1 213
Evolution 2018/2017	87%	-15%	48%

Situation du stock des dossiers en instance auprès de la CNRF

Désignation	2015	2016	2017	2018	Taux de variation 2017/2018
Nombre de dossiers en instance CNRF	380	652	778	527	-32%

CONTRÔLE SUR PIÈCES

Nombre de dossiers vérifiés

Désignation	2017	2018	Taux de variation 2017/2018
Nombre de dossiers vérifiés	9 876	23 484	138%

Répartition de la part des recettes par catégorie de contribuable

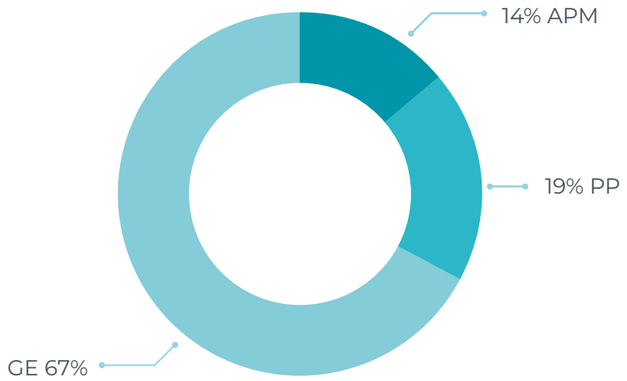

Droits recouvrés

Désignation	2016	2017	2018	Taux de Variation 2017/2018	Taux de variation 2016/2018
Droits recouvrés	508 777 296	1 050 103 724	3 444 768 710,66	228%	577%

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Etat des dossiers constitués en 2018

Nature d'impôts	Nombre de dossiers constitués	Pourcentages
TH / TSC	28 871	26.86%
Taxe Professionnelle	13 558	12.61%
IR	13 872	12.91%
IR/PF	18 128	16.87%
IS	6 105	5.68%
TVA	4 451	4.14%
Autres	463	0.43%
Recours gracieux	15 420	14.35%
Enregistrement	6 613	6.15%
TOTAL	107 481	100%

Etat du stock du contentieux administratif

Nature d'impôt	Stock au 31/12/2018	Pourcentage
TH / TSC	3 184	31.68%
Taxe Professionnelle	1 911	19.01%
IR	1 761	17.52%
IR/PF	771	7.67%
IS	1339	13.32%
TVA	448	4.46%
Autres	72	0.72%
Recours gracieux	243	2.42%
Enregistrement	323	3.21%
TOTAL	10 052	100%

Etat des dossiers liquidés en 2018

Nature d'impôts	Nombre de dossiers liquidés	Pourcentages
TH / TSC	27 256	26.34%
Taxe Professionnelle	12 769	12.34%
IR	13 398	12.95%
IR/PF	17 880	17.28%
IS	5 513	5.33%
TVA	4 431	4.28%
Autres	439	0.42%
Recours gracieux	15 386	14.87%
Enregistrement	6 392	6.18%
TOTAL	103 464	100%

CONTENTIEUX JUDICIAIRE

Recours en première instance

Année 2017	Année 2018
2 520	2447

Recours devant la Cour de Cassation

Année 2017	Année 2018
319	271

Recours devant les cours d'appel

Année 2017	Année 2018
1215	1195

Situation de l'exécution des jugements

Année 2017	Année 2018
184	213

ASSISTANCE, FACILITATION ET INFORMATION

Demande d'assistance aux contribuables en 2018

	Demandes traitées	Pourcentages
simpl@tax.gov.ma	108 623	92%
ice@tax.gov.ma	7 683	7%
anomalieice@tax.gov.ma	1 213	1%
Téléphone	73 351	38%
Total	190 870	100%

CAPITAL HUMAIN

Répartition des Effectifs

Direction	Effectif DGI
Service Central	553
Direction Régionale des Impôts de Casablanca	1257
Direction Régionale des Impôts de Rabat	870
Direction Régionale des Impôts d'Oujda	295
Direction Régionale des Impôts de Fès	559
Direction Régionale des Impôts de Tanger	447
Direction Régionale des Impôts de Marrakech	433
Direction Régionale des Impôts d'Agadir	385
Direction Régionale des Impôts de Béni Mellal	175
Direction Régionale des Impôts d'Errachidia	80
Commission Nationale du Recours Fiscal	31
TOTAL	5085

Renforcement des équipes

	2017	2018	variation
Effectif des vérificateurs	725	950	31%

	2017	2018	variation
Effectif du recouvrement forcé	511	674	31,9%

	2017	2018	variation
Effectif du recouvrement spontané	136	16	-82,4%

Formation d'accompagnement des actions stratégiques

Formation	Nombre de participants
Formation sur le recouvrement forcé	520
Formation sur le contrôle sur pièces	1041
Formation théorique et pratique des nouveaux vérificateurs	180
Spécialisation de vérificateurs en matière de contrôle des établissements bancaires	29
Formation sur l'accueil et l'amélioration de la qualité du service	48
Formation des auditeurs	47

Formation de consolidation de l'Administration numérique

Formation	Nombre de participants
Formation sur l'Analyse des Données	76
Formation sur le Système d'Information Décisionnel	166
Système Intégré de Taxation (SIT contrôle)	98
Simpl DE/ dématérialisation des formalités	44
Sensibilisation à la sécurité des SI	93
E-Réclamation	43

Formation de renforcement des compétences métiers

Renforcement des compétences métier	Nombre de participants
Contrôle	1316
Gestion fiscale	1083
Affaires juridiques	303
Comptabilité	1170

Conception et réalisation: **Raycolor.ma - Rabat**

DERECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
Rue Haj Ahmed Cherkaoui - Agdal, Rabat
Tél.: +212 (0)5 37 27 90 00 à 07
Centre d'Information Téléphonique : 05 37 27 37 27
Web: www.tax.gov.ma